Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections et de la légalité
Bureau des élections

2 janvier 2020

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE MENTON
Plafond des dépenses électorales et des remboursements forfaitaires

COMMUNE	Population en vigueur à compter du 1er janvier 2022	Listes présentes au premier tour		Listes présentes au second tour	
		Montant du plafond de dépenses	Montant du plafond de remboursement (47,5 %)	Montant du plafond de dépenses	Montant du plafond de remboursement (47,5 %)
Menton	30 525	42 838 €	20 348 €	59 828 €	28 418 €